

FNAS FO

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



*« Se syndiquer,
c'est oser
ensemble,
pour ne pas se
résigner seul »*

Léon Jouhaux,
1^{er} Secrétaire Général de la confédération FO,
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

FNAS FO
7, PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
01 40 52 85 80
LAFNAS@FNASFO.FR
-
WWW.FNASFO.FR



**CONVENTION
COLLECTIVE
NATIONALE
DU TRAVAIL
65**
NOS REVENDECTIONS
POUR VOUS DÉFENDRE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL 65

La Convention relative aux établissements médico-sociaux de l'Union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (UNISSS) est dite « Convention 65 ».

Son champ d'activités est très étendu (adultes et enfants handicapés ou inadaptés ou en difficulté sociale, personnes âgées, éducation, Petite enfance).

Mais elle ne compte que 4 081 salariés (chiffres 2017).

La Branche pourrait être restructurée comme le prévoit la Loi Travail. Il en est ainsi de celles caractérisées par la faiblesse de leur effectif. La ministre du Travail peut notamment fusionner des Branches.

Aujourd'hui, la fusion souhaitée par l'Uniss (syndicat employeur de la CCNT 66) annoncée en 2017 n'est plus à l'ordre du jour suite à une opposition majoritaire orchestrée par FO.

Force Ouvrière défend la Convention 65 et son amélioration.

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



Le constat :

La politique d'austérité impacte durement et durablement le financement des structures associatives. Les conséquences se traduisent par :

- L'externalisation de services.
- Une charge de travail accrue et des non-remplacements.
- La déqualification et le glissement des tâches,
- La précarisation et paupérisation des salariés.
- L'augmentation des arrêts de travail et des licenciements pour inaptitude.



L'urgence :

- Une augmentation immédiate générale des salaires.
- Les 183 € net pour tous.
- Des financements à la hauteur des besoins.
- Des embauches à la hauteur des besoins, pour un accueil de qualité.
- L'amélioration des conditions de travail et des droits des salariés.

QUELLES SOLUTIONS ?

NOS REVENDICATIONS



L'augmentation immédiate de la valeur du point et un salaire minimum de Branche à 120 % du SMIC.



L'attribution de la prime de service et d'assiduité à tous, sans critères, ni conditions et versée mensuellement.



L'intégration de toutes les primes dans le salaire de base ainsi que toutes les indemnités garanties par la Convention Collective.



L'attribution de 24 jours de congés payés annuels supplémentaires, dits congés trimestriels, pour tous.



La création de congés rémunérés pour ascendants et descendants malades.



Des astreintes limitées uniquement aux cadres hiérarchiques et de direction.



Une complémentaire santé et une prévoyance santé avec une véritable mutualisation fondée sur le principe de « cotiser selon ses moyens et être soigné selon ses besoins ».



Le maintien et l'amélioration de la Convention Collective.

Extrait de la Résolution Professionnelle XVIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL de Dunkerque (59) Nov. 2019.